



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 20 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICA VEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Cécile ARNAUD, Michèle ROJAS, Sandrine BOSCARO, Patrick GUIGNIER, Frédéric MAUGIRON.

Absent : Stéphane TONIZZO.

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_08_20042026

Désignation des délégués représentant la commune au sein du SIAJ (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Jonche)

Considérant l'adhésion de la commune au SIAJ (Syndicat Intercommunal de la Jonche) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation de 3 nouveaux délégués titulaires et 3 suppléants, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical du SIAJ ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants du SIAJ ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité syndical ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts du SIAJ ;

VU la délibération d'adhésion au SIAJ ;

Considérant les candidatures suivantes :

Titulaires : CHALLON Valérie – MARTOIA Michel – GROSSELLI Géraldine

Suppléants : JODAR Elodie – MILLAN Christophe – GUIGNIER Patrick

L'élection des délégués a lieu au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue des suffrages exprimés (donc à l'exclusion des bulletins blancs ou nuls) aux deux premiers tours et à la majorité relative des suffrages exprimés au 3ème tour.

Par dérogation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués (article L5211-7 CGCT).

Après avoir procédé à leur élection, le Conseil Municipal :

Désigne CHALLON Valérie – MARTOIA Michel – GROSSELLI Géraldine – délégués titulaires

Désigne JODAR Elodie – MILLAN Christophe – GUIGNIER Patrick – délégués suppléants

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le avril 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.*

Le Maire
Valérie CHALLON

